

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM	2.01 / 20180228		

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom : Nitrite de potassium
Synonyme(s) : Sel potassique de l'acide nitreux
CLP Annexe VI, Part3, Index Nr : 007-011-00-X, nitrite de potassium
CE/EINECS No. : 231-832-4
CAS No. : 7758-09-0
No. de enregistrement : n.a.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de la substance/préparation : industrielle, produit intermédiaire.

1.2.2. Utilisations déconseillées : Inconnue(s)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : GENTROCHEMA BV
 Esdoornlaan 19a, NL-4254 AT Sleeuwijk, Pays-Bas
 Tel. : +31.183.304422 Fax : +31.183.304069
 E-mail : w@gentrochema.nl Website : www.gentrochema.nl

Téléphone en cas d'urgence : Pendant des heures de bureaux (08h30-17h00) : +31.183.304422
 Hors des heures de bureaux (*pour les assistants sociaux professionnels*):
 - La France : +33.1.45425959
 - La Belgique : +32.70.245245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Conformément au règlement CE n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ox. Sol. 2 H272
 Acute Tox. 3 H301
 Aquatic acute 1 H400

2.2. Éléments d'étiquetage


2.2.1. Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Identificateur de produit: Nitrite de potassium

Index Nr : 007-011-00-X, nitre de potassium

Pictogramme(s) de danger :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM	2.01 / 20180228		

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger:

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas Fumer
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nature chimique : Nitrite de potassium, min. 97 % KNO₂, avec des ingrédients non dangereux

Composition/informations sur les ingrédients :

EINECS No. : 231-832-4
CAS No. : 7758-09-0
Index No. : 007-011-00-X

Ox. Solid, 2 H272
Acute Tox., 3 H301
Aquatic acute, 1 H400

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- **Remarques générales :** Toxique en cas d'ingestion.
- **En cas d' inhalation :** Déplacer la victime à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. En cas de besoin consulter un médecin.
- **En cas de contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- **En cas d' ingestion :** Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxique en cas d'ingestion. Á notre meilleure connaissance, les propriétés physiques, chimiques, et toxicologiques n'ont pas encore été examinées en détail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM		2.01 / 20180228	

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Laxans: Sulfate de sodium (1 cuillère à soupe / 0,25 litre d'eau)

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée ou brouillard d'eau, Mousse résistant à l'alcool, produit chimique sec ou dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : pas connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes Nitriques (NO_x) et de potassium

5.3. Conseils aux pompiers

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Comburant
A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
Éviter le rejet de moyens d'extinction dans l'environnement.

5.4 Autres informations

Le produit même n'est pas combustible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Éliminer conformément aux réglementations locales.


6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sans danger, voir rubrique 7
Protection individuelle, voir rubrique 8.
Méthodes de nettoyage, voir rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence
Après manipulation se laver les mains.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter l'exposition — se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM	2.01 / 20180228		

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.
Autres informations : Pour des raisons de qualité, stocker à l'abri du gel et sec

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Les paramètres de contrôle sont inconnus pour cette substance.
(Évaluation de la sécurité chimique n'est pas disponible)

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas respirer les poussières.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains/le visage.
Douchette de sécurité et appareil de premier urgence pour laver les yeux.

Équipement de protection individuel :

-Protection des mains :	Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit. Voir directive : EN-374-3 :2003
-Protection des yeux :	Lunettes de sécurité. Voir directive NEN-EN 166 :2001
-Protection du corps/de la peau :	Vêtements de travail protecteurs appropriés.
-Protection respiratoire :	Une protection respiratoire appropriée. Filtre P3 (blanc)


Autres informations :

Après utilisation, prendre une douche. Ranger les vêtements de travail séparément et ne pas les apporter à la maison.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Cristaux solides blanchâtres.
Odeur:	inodore
Seuil d'odorat:	n.a.
Valeur du pH :	7.5 (1% solution)
Alcalinité ou acidité :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	441 °C
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	n.a.
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité :	1.9 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	281 g/l (0 °C)
Solubilité dans des autres solvants :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/l'eau :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	> 530 °C
Viscosité :	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM	2.01 / 20180228		

Caractéristiques d'explosibilité : > 530 °C
Caractéristiques d'oxydabilité : oxydant fort. Peut aggraver un incendie

9.2. autres informations

A cause de ses propriétés hygroscopiques, cette substance tend à s'agglomérer rapidement (dans le cas un anti-agglomérant n'est pas utilisé).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Réagit violemment avec des réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Peut exploser sous l'effet de la chaleur (> 530 °C)
Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, de la chaleur et des matières combustibles — Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec des réducteurs, acides et produits organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de vapeurs toxiques nitreuses.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques


Toxicité aiguë : Oral, LD50, lapin 200 mg/kg
 Respiratoire, LC50, souris 85g/m³ / 2hrs

- b) corrosion cutanée / irritation cutanée -
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire -
- d) sensibilisation respiratoire/peau -
- e) mutagénicité sur les cellules germinales -
- f) carcinogénicité -
- g) toxicité pour la reproduction -
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique -
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition répétée -
- j) danger par aspiration -

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM		2.01 / 20180228	

Classe de danger pour l'eau :5b (Pays bas)
WGK 2 (Allemagne)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n.a.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Produit/emballage : Eliminer conformément aux réglementations locales.
Voir directives 75/442/EEC et 2006/12/EC.
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la
fiche de données de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier (ADR/RID) :



ADR/GGVSEB class: Potassium nitrite, ADR 5.1
GEVI Nr.: 50
Label : flame / fish and tree
Packing group: II
UN nr. : 1488
Tunnel restriction code E

Transport maritime (IMDG) :



IMDG class: 5.1
UN nr. : 1488
Label : 5.1
Packing group : II
EMS: F-A, S-Q
Segregation group: 12, NITRITES AND THEIR MIXTURES
Marine Pollutant : yes
POTASSIUM NITRITE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM		2.01 / 20180228	

Transport Aérien (ICAO-IATA):



ICAO/IATA class:	5.1
UN/ID Number:	1488
Label:	5.1
Packing group:	II POTASSIUM NITRITE
UN nr. :	1488

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales et européennes.

observer les réglementations locales, fédérales et nationales.

REACH (substances extrêmement préoccupantes, SVHC): Non
CLP Annexe VI, Part 3, Index Nr: 007-011-00-X, nitrite de potassium
Le congé de maternité: observer directive 92/85/CE
La protection des jeunes au travail: observer directive 94/33/CE
Classe de danger pour l'eau :
- 5b (Pays bas)
- WGK 2 (Allemagne)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.


Littérature consultée : <http://ecb.jrc.it/ESIS>
Recommandations concernant formation :
Version : No. 2.01 du 20180228
(Remplace toutes versions précédentes.)

Modifications par section par rapport à la version précédente :
1) classification et éléments d'étiquetage selon 67/548/CE supprimés
2) #3.1 pureté à min. 97 %

Nom d'auteur et manager responsable : Mr. W. van Loon.
Date d'impression : 28-02-2018

Abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Selon directive 1907/2006 CE (REACH) et directive 453/2010	
NITRITE DE POTASSIUM		2.01 / 20180228	

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent

Gentrochem BV